

**BUDGET ANNEXE**  
**« REGIE D'ACTION SOCIALE »**

**RAPPORT DE PRÉSENTATION DU**  
**COMPTE ADMINISTRATIF**

**EXERCICE 2024**

## SOMMAIRE

<b>1. Présentation générale du compte administratif du budget annexe « régie d'action sociale »</b>	<b>3</b>
<b>2. La trajectoire financière du budget annexe « régie d'action sociale »</b>	<b>5</b>
2.1 Les indicateurs d'exécution budgétaire du budget annexe « régie d'action sociale »	5
2.2 Le résultat de clôture du budget annexe « régie d'action sociale »	5
2.3 Les indicateurs de gestion du budget annexe « régie d'action sociale »	6
2.4 La dette du budget annexe « régie d'action sociale »	6
<b>3. La programmation pluriannuelle du budget annexe « régie d'action sociale »</b>	<b>7</b>
<b>4. La section de fonctionnement du budget annexe « régie d'action sociale »</b>	<b>8</b>
4.1 Les recettes de fonctionnement du compte administratif	8
4.2 Les dépenses de fonctionnement du compte administratif	9
<b>5. La section d'investissement du budget annexe « régie d'action sociale »</b>	<b>10</b>
5.1 Les dépenses d'investissement du compte administratif	10
5.2 Les recettes d'investissement du compte administratif	11

## 1. PRESENTATION GENERALE DU COMPTE ADMINISTRATIF DU BUDGET ANNEXE « REGIE D'ACTION SOCIALE »

Alors que le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives constituent des états de prévisions, le compte administratif a pour objet de présenter les résultats de l'exécution budgétaire de l'année en permettant le rapprochement des autorisations votées par le Conseil de la Métropole avec les recettes et les dépenses réellement constatées sur l'exercice. Ces résultats sont repris au budget supplémentaire de l'année n+1.

Le lancement de la Régie Métropolitaine d'Action Sociale « M+ » le 1er janvier 2024 a pérennisé la politique d'action sociale volontariste, souhaitée et mise en œuvre par la Métropole, en améliorant de façon notable les conditions de vie et de pouvoir d'achat de ses 8 500 agents et de leurs familles.

En 2023, le budget annexe « régie d'action sociale » était le réceptacle de l'action sociale principalement offerte aux agents de l'ex-Territoire Istres Ouest Provence. Par conséquent, le compte administratif 2024 du budget annexe « régie d'action sociale » présente des montants en forte hausse au sein de tous les postes de recettes et de dépenses.

En 2024, l'accent a donc été mis sur les thématiques suivantes :

✓ **Les loisirs pour un montant de 2 188 409 €.**

La Régie Métropolitaine d'Action Sociale, organise des séjours en France et à l'Étranger afin que les agents puissent découvrir d'autres pays et culture. Outre l'organisation de voyages, M+ participe aussi aux « frais de loisirs et voyages des agents » par le biais des chèques vacances ou la prise en charge financière des frais de séjour avec transport.

Une participation sur la location d'hébergement est également prévue dans le cadre de la formule ½ pension ou pension complète.

Enfin, M+ prend en charge une partie des frais annuels d'abonnements ou de licences sportives des agents et conforte sa contribution au niveau culturel, sportif et bien-être, grâce notamment aux « Bons Plans » et à la participation « Culture et Loisirs » sur la plateforme Meyclub.

✓ **La famille pour un montant de 2 186 170 €.**

M+ intervient dès la naissance ou l'adoption de l'enfant et célèbre le mariage ou le PACS des agents métropolitains en leur faisant bénéficier d'un chéquier cadeaux d'une valeur de 120 €.

La participation aux frais de garde est également mise en exergue, via le préfinancement du Chèque Emploi Service Universel (CESU). Les chèquiers cadeaux pour la rentrée scolaire viennent compléter le dispositif famille, selon le type de scolarité engagée.

De même, les enfants de 6 à 18 ans des agents métropolitains, bénéficient d'un soutien financier pour les centres aérés et les séjours péri ou extra scolaires.

Noël étant une période magique et féérique, la Métropole a souhaité offrir à chaque agent, ainsi qu'à ses enfants, un chéquier cadeaux.

La Métropole s'étant engagée dans une politique d'inclusion audacieuse, M+ propose diverses prestations pour soutenir les agents, parents d'enfants en situation de handicap. Enfin, M+

participe aux frais d'obsèques, aux frais d'examen du BAFA et aux frais engagés lors des déménagements des agents.

- ✓ **La vie professionnelle de l'agent.** La politique sociale métropolitaine a pour ambition de concilier les vies personnelle et professionnelle.

La vie professionnelle est un vecteur d'épanouissement et de réalisation de soi. Différentes étapes marquent une vie professionnelle : les médailles d'honneur du travail (M+ remet aux agents métropolitains un chéquier cadeaux allant de 130 à 170 € selon les années d'ancienneté) ; les retraités se voient également attribués un chéquier cadeaux d'une valeur de 500 € lors de leur départ.

Les récipiendaires se verront gratifiés de leur médaille et diplôme lors de la cérémonie de remise dans le courant du 1<sup>er</sup> trimestre de l'année.

Enfin, 153 chéquiers ont été distribués aux retraités lors de leur départ de la Métropole pour un montant total de 76 500 €.

Le développement de la convivialité entre agents et la cohésion d'équipe constituent un vecteur fort pour M+ qui assure ces dispositifs dans le cadre de financement de journées de cohésion professionnelle. Le succès croissant de ces journées financées par M+ s'affiche en 2024 à un montant de : 7 840 €.

- ✓ **La solidarité.** Axe essentiel d'une politique d'action sociale de grande ampleur, le Fond de Secours a pour vocation d'apporter une aide financière exceptionnelle aux agents métropolitains placés en situation d'extrême détresse.

L'instruction par les assistantes sociales et l'arbitrage en commission sociale préfigurent des montants alloués au personnel métropolitain en grande difficulté.

Ces « secours » revêtant diverses formes et représentent 157 958€

Point d'orgue des actions menées par M+ en 2024, l'organisation du premier arbre de Noël Métropolitain qui a réuni plus de 3 000 agents et enfants au Parc Chanot le 15 décembre.

## 2. LA TRAJECTOIRE FINANCIERE DU BUDGET ANNEXE « REGIE D'ACTION SOCIALE »

### 2.1 LES INDICATEURS D'EXECUTION BUDGETAIRE DU BUDGET ANNEXE « REGIE D'ACTION SOCIALE »

Les principaux indicateurs de gestion de l'exécution budgétaire de l'exercice 2024 se déclinent comme suit :

En K€	En K€	Montant total "voté" 2024	Montant réalisé 2024	Taux d'exécution 2024
<b>Fonctionnement</b>	<b>Recettes totales</b>	<b>12 331</b>	<b>8 758</b>	<b>71%</b>
	Dont recettes réelles	12 331	8 758	71%
	<b>Dépenses totales</b>	<b>12 331</b>	<b>8 601</b>	<b>70%</b>
	Dont dépenses réelles	12 159	8 586	71%
<b>Investissement</b>	<b>Recettes totales</b>	<b>184</b>	<b>20</b>	<b>11%</b>
	Dont recettes réelles	12	5	41%
	<b>Dépenses totales</b>	<b>184</b>	<b>179</b>	<b>97%</b>
	Dont dépenses réelles	184	179	97%

- ✓ En section de fonctionnement :
  - Le taux d'exécution en dépenses s'élève à **70%** et correspond à un total de **8 601 K€** et en recettes le taux d'exécution s'élève à **71%**, correspondant à un total de titre émis égal à **8 758 K€** ;
  - Les dépenses réelles représentent **8 586 K€** et les recettes réelles **8 758 K€**.
- ✓ En section d'investissement :
  - Le taux d'exécution global de la section en dépenses s'élève à **97%** et correspond à un total de mandats émis de **179 K€** ;
  - Le taux d'exécution global de la section en recettes s'élève à **11%** et correspond à un total de titres émis de **20 K€** ;
  - Les dépenses réelles représentent **179 K€** et les recettes réelles **5 K€**.

### 2.2 LE RESULTAT DE CLOTURE DU BUDGET ANNEXE « REGIE D'ACTION SOCIALE »

Le résultat de clôture s'établit comme suit :

En K€	Résultats à la clôture de l'exercice précédent : 2023	Part affectée à l'investissement exercice 2023	Résultats de l'exercice : 2024	Résultats de clôture : 2024
Fonctionnement	0	0	157	157
Investissement	2	0	-159	-157
<b>Total</b>	<b>2</b>	<b>0</b>	<b>-2</b>	<b>0</b>

Le résultat de clôture 2024 présente un excédent en section de fonctionnement de **157 K€** qui permettra de couvrir le besoin de financement de la section d'investissement **-157 K€**.

## 2.3 LES INDICATEURS DE GESTION DU BUDGET ANNEXE « REGIE D'ACTION SOCIALE »

<b>Epargne de gestion courante</b>	= recettes de gestion courante - dépenses de gestion courante (hors solde exceptionnel et financier et provisions réelles) => <b>Capacité courante de financement de l'établissement hors politique d'endettement</b>
<b>Epargne de gestion</b>	= Epargne de gestion courante + solde exceptionnel large => <b>Capacité de la collectivité à dégager de l'autofinancement après prise en compte des éléments non liés à la gestion courante (résultat exceptionnel).</b>
<b>Epargne brute</b>	= recettes réelles de fonctionnement - dépenses réelles de fonctionnement => <b>Capacité d'autofinancement brute (CAF) de la section d'investissement</b>
<b>Epargne nette</b>	= épargne brute - annuité en capital de la dette => <b>Capacité d'autofinancement nette de la section d'investissement</b>
<b>Capacité dynamique de désendettement (en année)</b>	= encours de dette "n" / Epargne brute => <b>capacité théorique de la collectivité à rembourser sa dette</b> (nombre d'années théoriques qu'il faudrait à la collectivité pour rembourser l'intégralité de sa dette en y consacrant la totalité de son épargne brute).

En K€	CA 2023	Total "voté" 2024	CA 2024	CA 2023/2024 en K€
<i>Recettes de gestion courante</i>	2 453	12 331	8 758	6 305
<i>Dépenses de gestion courante</i>	2 438	12 086	8 513	6 075
<b>Epargne de gestion courante (EBG)</b>	<b>15</b>	<b>245</b>	<b>246</b>	<b>230</b>
<b>Taux d'épargne de gestion courante (Taux d'EBG)</b>	<b>1%</b>	<b>2%</b>	<b>3%</b>	
<i>Recettes exceptionnelles larges (77 + 78 +76) hors nature 775</i>	1	0	0	-1
<i>Dépenses exceptionnelles larges (67 +68 + 66112)</i>	0	73	73	73
<b>Résultat exceptionnel large</b>	<b>1</b>	<b>-73</b>	<b>-73</b>	<b>-74</b>
<b>Epargne de gestion (EBG + résultat exceptionnel)</b>	<b>16</b>	<b>172</b>	<b>172</b>	<b>156</b>
<b>Taux d'épargne de gestion</b>	<b>1%</b>	<b>1%</b>	<b>2%</b>	
<i>Recettes réelles</i>	2 454	12 331	8 758	6 305
<i>Dépenses réelles</i>	2 438	12 159	8 586	6 148
<b>Epargne brute (EBE)</b>	<b>16</b>	<b>172</b>	<b>172</b>	<b>156</b>
<b>Taux d'épargne brute (Taux d'EBE)</b>	<b>1%</b>	<b>1%</b>	<b>2%</b>	
Annuité en capital de la dette (16 sauf le 16449 et 165)	-	-	-	
<b>Epargne nette (ENE)</b>	<b>16</b>	<b>172</b>	<b>172</b>	<b>156</b>
<b>Taux d'épargne nette (Taux d'ENE)</b>	<b>1%</b>	<b>1%</b>	<b>2%</b>	
Encours de dette (au 31/12 de l'exercice)	-	-	-	
<b>Capacité dynamique de désendettement</b>	<b>0%</b>	<b>0%</b>	<b>0%</b>	

Le budget annexe ayant un équilibre financier assuré par une participation du budget principal et l'amortissement de l'actif étant limité, les épargnes ont en conséquence un niveau faible.

Le tableau relatif aux épargnes n'est donc pas pertinent au regard de l'activité de ce budget annexe.

## 2.4 LA DETTE DU BUDGET ANNEXE « REGIE D'ACTION SOCIALE »

Le budget annexe « régie d'action sociale » n'a pas de dette.

### 3. LA PROGRAMMATION PLURIANNUELLE DU BUDGET ANNEXE « REGIE D'ACTION SOCIALE »

Le tableau ci-dessous présente les programmes qui apparaissent dans la programmation pluriannuelle des investissements du budget annexe « régie d'action sociale » avec les principaux indicateurs de suivi.

Libellé du programme	Libellé de l'autorisation de programme	Montant de l'autorisation de programme (en K€) au 31/12/2024	Montant réalisé au 31/12/2023 (en K€)	Montant annuel des crédits de paiements réalisé en 2024	Montant réalisé au 31/12/2024 (en K€)	Taux d'avancement au 31/12/2024	Ratio de couverture* (en année)
Logistique (240900100D)	LOGISTIQUE GESTION MDTURE 2020-2026	44 K€	0	11 K€	11 K€	25%	3
Numérique (240900200D)	NUMERIQUE GESTION MDTURE 2020-2026	210 K€	0	139 K€	139 K€	66%	1
Parc Automobile (240900300D)	PARC AUTOMOBILE GESTION MDTURE 2020-2026	30 K€	0	30 K€	30 K€	100%	0
<b>SOUS-TOTAL</b>		<b>284 K€</b>	<b>0</b>	<b>179 K€</b>	<b>179 K€</b>	<b>63%</b>	<b>1</b>

\* Rapport entre le reste à mandater de l'autorisation de programme au 31 décembre de l'exercice et le montant des crédits de paiements réalisé de l'exercice.

Le volume des autorisations de programme (AP) s'élève à **284 k€**.

Ce volume se décline en 3 autorisations de programme respectivement dédiées à la logistique, au numérique et au parc automobile.

Les investissements 2024 ont été dédiés à la mise en place de la nouvelle régie d'action sociale dont le périmètre est élargi à l'ensemble de la Métropole (achat de mobilier, matériel informatique, fournitures, véhicules etc...).

Le montant réalisé au 31/12/2024 s'élève à **179 k€** soit un taux d'avancement de 63%.

Le taux d'affectation des autorisations de programme votées est de 100%.

Le montant des autorisations de programme à annuler en application des règles de caducité est de 0 €.

## 4. LA SECTION DE FONCTIONNEMENT DU BUDGET ANNEXE « REGIE D'ACTION SOCIALE »

### 4.1 LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT DU COMPTE ADMINISTRATIF

En K€	CA 2023	Total "voté" 2024	CA 2024	Taux d'exécution 2024	Evolution CA 2023/2024
<b>Recettes réelles</b>	<b>2 454</b>	<b>12 331</b>	<b>8 758</b>	<b>71%</b>	<b>257%</b>
<b>Recettes de gestion courante</b>	<b>2 453</b>	<b>12 331</b>	<b>8 758</b>	<b>71%</b>	<b>257%</b>
70 - Produits des services, du domaine et ventes diverses	151	1 349	1 069	79%	609%
74 - Dotations et participations	2 036	10 604	7 276	69%	257%
75 - Autres produits de gestion courante	233	374	377	101%	62%
013-Atténuation des charges	34	4	36	989%	8%
<b>Autres recettes de fonctionnement</b>	<b>1</b>	<b>0</b>	<b>0</b>		<b>-100%</b>
76-Produits financiers	1	0	0		
<b>Total recettes de fonctionnement</b>	<b>2 454</b>	<b>12 331</b>	<b>8 758</b>	<b>71%</b>	<b>257%</b>
R 002 Résultat reporté ou anticipé					
<b>Total des recettes de fonctionnement cumulées</b>	<b>2 454</b>	<b>12 331</b>	<b>8 758</b>	<b>71%</b>	<b>257%</b>

Compte tenu du nouveau périmètre, ce budget porte désormais l'action sociale en faveur de l'ensemble des agents métropolitains.

Le total des recettes de fonctionnement s'élève à **8 758 K€**, soit un taux d'exécution de **71%**. La forte variation entre 2023 et 2024 (x2,6) s'explique par l'élargissement du périmètre de la régie. Les recettes 2024 sont composées à 83% par la participation versée par le budget principal.

- ✓ L'augmentation de la dotation (chapitre 74) correspond à un ajustement de la participation du budget principal pour financer la hausse des dépenses et ainsi assurer l'équilibre de la section de fonctionnement, cette participation s'élève à **7 276 K€ en 2024** contre 2 036 K€ en 2023 ;
- ✓ La forte progression (x6) des recettes liées aux ventes de prestations (chapitre 70) : billetterie loisirs etc., le montant s'élève à **1 069 K€ en 2024** contre 151 k€ en 2023 ;
- ✓ L'augmentation de 62% par rapport à l'exercice 2023, des autres produits de gestion courante (chapitre 75) est liée au remboursement des tickets restaurants périmés.

## 4.2 LES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DU COMPTE ADMINISTRATIF

En K€	CA 2023	Total "voté" 2024	CA 2024	Taux d'exécution 2024	Evolution CA 2023/2024
<b>Dépenses réelles</b>	<b>2 438</b>	<b>12 159</b>	<b>8 586</b>	<b>71%</b>	<b>252%</b>
<b>Dépenses de gestion courante</b>	<b>2 438</b>	<b>12 086</b>	<b>8 513</b>	<b>70%</b>	<b>249%</b>
011 - Charges à caractère général	1 998	8 196	5 864	72%	193%
012 - Charges de personnel et frais assimilés	375	1 528	1 413	92%	277%
65 - Autres charges de gestion courante (sauf 6586)	65	2 361	1 236	52%	1811%
<b>Autres dépenses de fonctionnement</b>	<b>0</b>	<b>73</b>	<b>73</b>	<b>100%</b>	
68 - provisions		73	73	100%	
<b>Dépenses d'ordre</b>	<b>16</b>	<b>172</b>	<b>15</b>	<b>9%</b>	<b>-4%</b>
023 - Virement à la section d'investissement	0	156	0	0%	
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	16	16	15	96%	-4%
<b>Total dépenses de fonctionnement</b>	<b>2 454</b>	<b>12 331</b>	<b>8 601</b>	<b>70%</b>	<b>251%</b>
002 Déficit de fonctionnement reporté de N - 1	0	0	0		
<b>Total des dépenses de fonctionnement cumulées</b>	<b>2 454</b>	<b>12 331</b>	<b>8 601</b>	<b>70%</b>	<b>251%</b>

Les dépenses totales de fonctionnement de l'exercice 2024 s'élèvent à **8 601 K€** soit une augmentation globale de **251%** par rapport à 2023 du fait de la mise place du nouveau périmètre d'intervention de la régie d'action sociale au 1<sup>er</sup> janvier 2024.

L'augmentation résulte majoritairement de l'augmentation des charges à caractère général et des charges de personnel :

- ✓ Les charges à caractère général (chapitre 011) présentent une hausse de 193% par rapport à 2023 et regroupent les chèques cadeaux, les participations voyages, hébergements, vacances et l'enveloppe culture, soit un montant de **5 864 K€ en 2024** contre 1 998 k€ en 2023 ;
- ✓ Les charges de personnel (chapitre 012) sont en hausse de 277% par rapport à 2023, soit un montant de **1 413 K€ en 2024** contre 375 k€ en 2023 ; la moyenne mensuelle des effectifs temps plein rémunérés est de 25,93 ETPR en 2024 et le plafond d'emplois permanents a été fixé à 20 ETP, cet écart s'explique par 6 agents affectés à tort sur ce budget annexe. Ces 6 agents ont été réaffectés au sein du budget principal depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2025 ;
- ✓ Les autres charges de gestion courantes (chapitre 65) sont également en hausse, passant de 65 K€ en 2023 à **1 236 K€ en 2024**, et sont entre autres composées des chèques vacances, allocations handicapés, secours d'urgence...

## 5. LA SECTION D'INVESTISSEMENT DU BUDGET ANNEXE « REGIE D'ACTION SOCIALE »

### 5.1 LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DU COMPTE ADMINISTRATIF

En K€	CA 2023	Total "voté" 2024	CA 2024	Taux d'exécution 2024	Evolution CA 2023/2024
<b>Dépenses réelles</b>	<b>33</b>	<b>184</b>	<b>179</b>	<b>97%</b>	<b>437%</b>
<b>Dépenses d'équipement</b>	<b>16</b>	<b>184</b>	<b>179</b>	<b>97%</b>	<b>1002%</b>
Opérations d'équipement	16	184	179	97%	1002%
<b>Dépenses financières</b>	<b>17</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0%</b>	<b>-100%</b>
27 - Autres immobilisations financières	17	0	0	0%	-100%
<b>Total dépenses d'investissement</b>	<b>33</b>	<b>184</b>	<b>179</b>	<b>97%</b>	<b>437%</b>
D 001 Solde d'exécution négatif reporté					
<b>Total des dépenses d'investissement cumulées</b>	<b>33</b>	<b>184</b>	<b>179</b>	<b>97%</b>	<b>437%</b>

Sur l'exercice 2024, le total des dépenses d'investissement est de **179 k€** en augmentation de **473%** par rapport à 2023 du fait de la mise place du nouveau périmètre d'intervention de la régie d'action sociale au 1<sup>er</sup> janvier 2024.

Les investissements 2024 ont été dédiés à la mise en place de la nouvelle régie d'action sociale dont le périmètre est élargi à l'ensemble de la Métropole (achat de mobilier, matériel informatique, fournitures, véhicules etc...).

## 5.2 LES RECETTES D'INVESTISSEMENT DU COMPTE ADMINISTRATIF

En K€	CA 2023	Total "voté" 2024	CA 2024	Taux d'exécution	Evolution CA 2023/2024
<b>Recettes réelles</b>	<b>17</b>	<b>10</b>	<b>5</b>	<b>50%</b>	<b>-71%</b>
<b>Recettes financières</b>	<b>17</b>	<b>10</b>	<b>5</b>	<b>50%</b>	<b>-71%</b>
10- Dotations, fonds divers,réserves	0	5	5	100%	NS
27 - Autres immobilisations financières	17	5	0	0%	-100%
<b>Recettes d'ordre</b>	<b>16</b>	<b>172</b>	<b>15</b>	<b>9%</b>	<b>-4%</b>
021 - Virement de la section de fonctionnement		156		0%	
040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	16	16	15	96%	-4%
<b>Total recettes d'investissement</b>	<b>33</b>	<b>182</b>	<b>20</b>	<b>11%</b>	<b>-39%</b>
R 001 Solde d'exécution positif reporté ou anticipé	3	2	2	100%	-10%
<b>Total des recettes d'investissement cumulées</b>	<b>36</b>	<b>184</b>	<b>23</b>	<b>12%</b>	<b>-37%</b>

Les recettes d'investissement 2024 proviennent principalement des amortissements pour 15 k€, et à la marge du FCTVA 2024 sur les dépenses 2022 pour 5 k€.